



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025\_8-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 8

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

### Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

### Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation

17/03/2025

Date d'affichage

28/04/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

**OBJET : Aide exceptionnelle ASEG " association de sauvegarde de l'Eglise de Gamaches"**

Considérant les frais engagés par l'association ASEG pour le concert du dimanche 22 décembre 2024, dont l'objectif était de collecter des fonds utiles aux travaux de rénovation de la couverture de l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul de Gamaches,

Monsieur le Maire explique que les dépenses liées à la location d'un piano bénéficieraient d'une aide exceptionnelle de la commune.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** une aide exceptionnelle de 400.00€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits utiles seront prévu au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean-Paul MONGNE

